



## Newsletter Avril 2021



Aymeric CHAMPEIL

T : 06 72 53 30 29  
[aymeric.champeil@mypensionxper.com](mailto:aymeric.champeil@mypensionxper.com)  
[mypensionxper.com](http://mypensionxper.com)



Christophe OLIVIER

T : 06 88 34 77 19  
[christophe.olivier@mypensionxper.com](mailto:christophe.olivier@mypensionxper.com)  
[mypensionxper.com](http://mypensionxper.com)

**My PENSION**  
10 rue Lord Byron  
75008 Paris  
9 cours de Gourgue  
33000 Bordeaux  
T. +33 1 45 00 09 40  
F. +33 1 45 00 09 47  
[contact@mypensionxper.com](mailto:contact@mypensionxper.com)  
[www.mypensionxper.com](http://www.mypensionxper.com)

SAS au capital de 100 000€  
RCS 881 739 858 Paris  
Enregistrée à l'ORIAS sous le  
numéro 20002563 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
en qualité de :

- Conseiller en investissements  
financiers adhérent de la  
Chambre Nationale des  
Conseillers en Investissements  
Financiers (CNCIF) association  
agrée par l'Autorité des  
Marchés Financiers (AMF)  
- Intermédiaire en Assurance  
sous le contrôle de l'Autorité de  
Contrôle Prudentiel et de  
Résolution (ACPR)

## L'ACTUALITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Perspectives de croissance aux Etats-Unis, amélioration du marché de l'emploi et finalisation d'un vaste plan de relance incluant un chèque aux ménages nourrissent les inquiétudes sur un retour de l'inflation et alimentent la hausse des taux longs. Le taux à 10 ans américain a atteint 1,74% fin mars soit trois fois son niveau d'avril 2020. Dès lors, les investisseurs ont continué en mars à privilégier les secteurs réputés bénéficiaires d'une hausse de taux, à savoir les banques et les valeurs cycliques. Ils ont souvent financé leurs achats par des ventes des valeurs de croissance, dont les bénéfices futurs deviennent moins attractifs par la magie d'une actualisation à des taux plus élevés. Nombre de dogmes de nos sociétés ont été remis en cause par la pandémie, mais ceux de la finance de marché semblent immuables, au moins pour l'instant.

Qu'importe si les taux européens ne grimpent pas, les valeurs cycliques européennes sont à la fête pendant que les technologiques américaines et asiatiques ont la gueule de bois. Heureusement d'ailleurs que les taux européens ne suivent pas le mouvement américain, car les pays fortement endettés supporteraient difficilement la hausse de leurs remboursements d'intérêts. Le mouvement de rotation sectorielle en faveur des cycliques est tellement violent qu'il semble parfois exagéré. Un des gérants de fonds du PER My PENSION xPER nous faisait récemment remarquer que Caterpillar et Apple s'échangeaient désormais sur des valeurs de multiples de bénéfices similaires. Il nous semble que, plus que jamais, les investisseurs doivent faire preuve de discernement pour construire des portefeuilles équilibrés.

## L'ACTUALITE DE L'EPARGNE RETRAITE

Le Cercle des Epargnants et IPSOS ont publié leur baromètre annuel 2021. Si l'assurance-vie reste aux yeux des français le meilleur produit d'épargne (34% des sondés la cite en premier ou second), le Plan d'Epargne Retraite (PER) progresse de 4% à 10%. Près de deux tiers des détenteurs de produits d'épargne retraite complémentaire ne sont pas au courant que ceux-ci seront remplacés progressivement par le PER. Une courte majorité des Français indique ne pas connaître le PER et seule 1 personne sur 10 dit qu'elle le connaît assez bien. Une fois qu'ils ont pris connaissance des modalités du PER, de nombreuses caractéristiques intéressent les Français, notamment le fait de pouvoir récupérer l'épargne de façon anticipée ou en cas de décès. Près d'une personne sondée sur deux privilégierait une sortie mixte de son épargne « PER » au moment de sa retraite : à la fois sous forme de capital et sous forme de rente.

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a de son côté publié un épais dossier sur le thème « Epargne Retraite : que change la loi Pacte ? ». Selon les dernières projections du COR, le taux de remplacement à la liquidation (retraite par rapport au dernier salaire) devrait baisser entre les générations 1955 et 2000 de 9 à 14 points selon le scénario économique. Cette diminution du taux de remplacement entraînera une diminution du niveau relatif des retraités par rapport à l'ensemble de la population. De 102,9 % en 2018, le niveau de vie relatif des retraités s'établirait en 2070 dans une fourchette comprise entre 83 % et 75% selon les scénarios. Le COR calcule qu'avec un effort d'épargne de 1 % du salaire annuel à partir de 45 ans, un individu qui souscrit un contrat de rente viagère obtient un taux de remplacement additionnel moyen pendant la retraite compris entre 0,47 % et 1,03 %, selon la combinaison des paramètres de rendement de l'épargne (entre 1 % et 5 % dans la phase d'épargne) et d'âge de liquidation de la rente (entre 63 et 67 ans). Mais c'est surtout la durée de l'épargne qui permet d'accroître le taux de remplacement. Au lieu de 1,03% de rente pour 1% cotisé avec un démarrage à 45 ans, un épargnant obtient 1,77% pour un début à 35 ans. La retraite sourit à ceux qui épargnent tôt !

### A SUIVRE PAGE 2

**TRANSFERER SON  
CONTRAT MADELIN EN  
PER ?  
LES CLES DU CHOIX**

**BÉNÉFICIEZ D'UN AUDIT  
DE VOTRE ÉPARGNE  
RETRAITE SANS  
ENGAGEMENT**



## LE FOCUS DU MOIS : TRANSFERER SON CONTRAT MADELIN EN PER ? LES CLES DU CHOIX

À la suite de la loi PACTE, les contrats Madelin ne sont plus commercialisables depuis octobre 2020, remplacés par les nouveaux Plans d'Épargne Retraite (PER), mais peuvent continuer à être alimentés par les Travailleurs Non-Salariés. Dès lors, la question de leur transfert en PER se pose pour les détenteurs.

### LES NOUVEAUX PER PRESENTENT DE NOMBREUX AVANTAGES CLES PAR RAPPORT AUX ANCIENS MADELIN JUSTIFIANT UN TRANSFERT

Le premier avantage du PER est d'en finir avec l'obligation de sortie en rente, en offrant la possibilité d'une sortie en capital, unique ou fractionnée, voire d'un panachage entre rente et capital. Il faut garder en mémoire que la rente a un coût plus élevé que la sortie fractionnée, car le rentier se couvre contre le risque de longévité (vivre plus longtemps que son espérance de vie). Le PER permet aussi d'en finir avec le versement annuel minimum. L'épargnant reprend le contrôle total de son rythme de versement. Le PER offre également un élargissement des cas de sortie anticipée, dont l'acquisition de la résidence principale (pas nécessairement la première). Enfin, le nouveau PER est un véhicule universel, qui permet aussi bien de recevoir des cotisations de salariés que de TNS, s'adaptant ainsi à toutes les situations et carrières. Transférer son Madelin en PER permet de reprendre le contrôle de ses versements, ses investissements et sa sortie (en capital), en diminuant souvent les frais sur versement et de gestion.

### MAIS CERTAINS CONTRATS MADELIN ONT DES CLAUSES SPECIFIQUES ATTRACTIVES : TAUX TECHNIQUES ELEVES OU TABLES DE MORTALITE GARANTIES

Les clauses proposées par les assureurs ont évolué au cours du temps et de la législation. Le premier point d'attention est le taux technique. Certains contrats Madelin (pas tous) garantissent un taux technique, c'est-à-dire un rendement financier minimum pendant la phase de rente sur lequel s'engage l'assureur et qui est anticipé dans le calcul de la rente. Des contrats avant 2010 peuvent proposer un taux technique garanti de 2% sur le capital accumulé, ce qui a pour effet de doper leur rente initiale de près de 30% par rapport à un taux technique de 0% (obligatoire sur les PER). En revanche, la rente n'est alors revalorisée que si le rendement effectif de l'assureur dépasse 2% alors que celle du PER est réévaluée de ce rendement effectif et peut finir par dépasser la rente à taux technique 2%. Il convient aussi de regarder si le taux garanti dépend du versement ou est valable dès la signature pour tous les versements à venir.

Il en va de même pour la table de mortalité qui peut, dans certains contrats, être garantie pour tous les versements à venir. La table de mortalité détermine l'espérance de vie à la retraite et donc le niveau de la rente. Plus l'espérance de vie est longue, moins la rente est élevée. Les tables de mortalité ont évolué avec le temps. Les contrats anciens peuvent faire référence à la TPRV93 tandis que les récents mentionnent la TGF05 et que les PER ne garantissent plus la table. C'est l'officielle au moment du décès qui fera foi. A titre d'exemple, pour un même capital, la rente d'une table TPRV93 est de l'ordre de 17% plus élevée que la rente d'une TGF05. Mais un investisseur avisé qui pense pouvoir faire fructifier son capital mieux que le taux de l'assureur pourra quand même préférer transférer sur un PER pour gérer son capital à la retraite au lieu d'être prisonnier du système de rente.

### CHAQUE CAS EST SPECIFIQUE DU FAIT DES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT MADELIN ET DES OBJECTIFS DU SOUSCRIPTEUR

Entre le cas d'un souscripteur proche de la retraite qui a un Madelin avec des frais raisonnables, un taux technique et une table de mortalité avantageuse garantis qui ne trouvera pas de raison de transférer, et un jeune épargnant dont le Madelin ne garantit ni table de mortalité ni taux technique qui a toutes les raisons de transférer, l'éventail des possibles est large, sachant qu'en fonction des clauses spécifiques du Madelin, des frais comparés du Madelin et du PER et des objectifs du souscripteur, la stratégie optimale peut aussi amener à ouvrir un PER en complément du Madelin.

Le service My PENSION d'audit gratuit de votre épargne retraite est particulièrement adapté aux détenteurs de contrats Madelin.